

*Extrait du registre des arrêtés municipaux***ARRÊTÉ****N° SG 2026-798**

Le Maire de Bayeux,  
VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment  
l'article L 2122-19,

VU le Code de la Route,  
VU l'arrêté du 24 mars 2026 portant délégation de signature au  
profit de Monsieur David GUEZENEC, Responsable du Centre Technique  
Municipal de la Ville de Bayeux,

VU la demande formulée par l'entreprise INEO sollicitant  
l'autorisation de réglementer temporairement la circulation **avenue de la  
Vallée des Près** à l'occasion de travaux de maintenance de feux tricolores,  
CONSIDERANT que ces travaux auront lieu **le 30 septembre  
2026**,

CONSIDERANT que ces travaux sont de nature à modifier  
temporairement la circulation des véhicules,

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>** – La circulation de tous les véhicules ou engins à  
deux roues **s'effectuera par chaussée rétrécie le 30 septembre 2026 de  
8h à 13h** :

- Avenue de la Vallée des Près au carrefour de la rue Saint  
Quentin, au droit des travaux.

**Article 2** – La pré-signalisation et la signalisation matérialisant  
les prescriptions du présent arrêté seront mises en place par l'entreprise  
INEO.

**Article 3** - Toute infraction au présent arrêté sera constatée et  
poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

**Article 4** – Monsieur le Directeur Général des Services de la  
Ville, Monsieur le Chef du Poste de Police Municipale et l'entreprise chargée  
des travaux sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du  
présent arrêté.

A l'Hôtel de Ville, le vingt-cinq septembre deux mil vingt-six.

Pour le Maire et par délégation  
David GUEZENEC  
Responsable du Centre Technique Municipal

